



Le 16 Mai 2024

RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Le Circuit Ford Lincoln Ltée est une entreprise familiale située à Montréal-Nord depuis plus de 50 ans. Nous avons toujours été vigilants pour maintenir un standard élevé de respect, de santé et de sécurité, autant pour nos employés que nos clients. De plus, notre conscience environnementale nous motive à choisir des fournisseurs qui partagent nos valeurs dans tous les sens.

Dans le domaine des opérations de franchise, le maintien de la conformité réglementaire est essentiel au respect des normes éthiques et à la conformité juridique. Au cœur de cet effort se trouve le respect des mandats législatifs tels que le projet de loi canadien S-211, qui impose des pratiques d'approvisionnement transparentes dans le secteur de la vente au détail. En tant que franchise dépendant de notre franchiseur pour l'approvisionnement en produits, notre engagement à respecter le projet de loi S-211 fait partie intégrante de notre philosophie opérationnelle.

Compte tenu de notre statut de franchise, notre conformité au projet de loi canadien S-211 dépend des pratiques de notre franchiseur, auprès duquel nous achetons nos produits de détail. Conscients de cette interdépendance, nous avons déployé des efforts diligents pour garantir que notre franchiseur s'aligne sur les dispositions décrites dans le projet de loi S-211 et nous avons obtenu des assurances de nos franchiseurs quant à leur respect des exigences législatives.

Les chaînes d'approvisionnement des franchiseurs d'automobiles sont vastes, complexes et à plusieurs étapes. En tant que détaillant, nous sommes au bout de la chaîne et dépendons entièrement de ces franchiseurs pour assurer le respect du projet de loi S-211. De plus, nos contrats de franchise sont très limités quant à la manière et au moment où nous obtenons des informations sur ces chaînes d'approvisionnement. Des exemples de ces limitations incluent le fait de devoir recevoir des produits des fabricants et notre incapacité à les auditer ou à obtenir une documentation spécifique de leur part. Bien que notre capacité à auditer ces chaînes d'approvisionnement soit limitée, nos fournisseurs disposent tous de programmes de gouvernance environnementale et sociale robustes et complets qui couvrent entièrement la portée du projet de loi S-211. Chacun de nos principaux fournisseurs a également confirmé être au courant de la nouvelle législation, spécifique au Canada.

Nous reconnaissons l'importance de s'approvisionner en produits auprès de fournisseurs qui respectent des normes éthiques, traitent leurs travailleurs de manière équitable et donnent la priorité à la durabilité environnementale. Nous avons également la plus grande confiance en nos fournisseurs dans leurs programmes de Gouvernance Environnementale et Sociale, dont le respect de ce projet de loi constituerait une part significative.



De plus, nos efforts de conformité vont au-delà de la simple conformité réglementaire pour englober une position proactive envers les développements réglementaires en cours et les meilleures pratiques du secteur. Grâce à une surveillance continue et à un engagement avec les parties prenantes concernées, nous restons vigilants face aux tendances émergentes et à l'évolution des normes en matière d'approvisionnement éthique, garantissant que nos opérations restent alignées sur l'évolution du paysage réglementaire.

En conclusion, l'adhésion de notre franchise au projet de loi canadien S-211 souligne notre engagement envers les pratiques d'approvisionnement éthiques, la conformité réglementaire et l'intégrité de l'entreprise. En vérifiant le statut de conformité de notre franchiseur et en intégrant les principes d'approvisionnement éthique dans notre cadre opérationnel, nous répondons non seulement aux exigences du projet de loi S-211, mais nous favorisons également la confiance entre nos parties prenantes. Alors que nous continuons à naviguer dans les complexités du paysage de la franchise, notre engagement à respecter les dispositions du projet de loi S-211 reste ferme, reflétant notre engagement durable en faveur d'une conduite commerciale éthique et de la protection des consommateurs.

Pour plus d'informations, consulter le rapport intégré sur le développement durable et les finances de notre fournisseur principal FORD.

Nom Légal : Le Circuit Ford Lincoln Ltée
Numéro de TPS : 103307492RT0001

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée

J'ai le pouvoir de lier Le Circuit Ford Lincoln Ltée.

Peter McLean
Président